



# Diplôme d'université Droit local alsacien-mosellan

## PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte à toute personne titulaire, au minimum, d'une licence en droit ou d'une qualification jugée équivalente, et qui, dans son parcours professionnel actuel ou à venir, souhaite acquérir une connaissance approfondie des règles posées par le droit local alsacien-mosellan. Elle s'adresse en particulier aux professionnels du droit et des collectivités : magistrature, notariat, barreau, greffes, offices notariaux, cabinets d'avocats, administrations locales, entreprises, associations et institutions parlementaires.

## MODALITÉS D'ADMISSION

Les candidatures se font par le biais du site <https://ecandidat.unistra.fr/> du 30 septembre 2025 au 27 février 2026. La sélection des candidatures s'opère sur pièces et des entretiens oraux peuvent avoir lieu au besoin.

## PRÉSENTATION ET POINTS FORTS DE LA FORMATION

Produit de l'histoire mouvementée des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le droit local alsacien mosellan s'est construit par strates législatives successives depuis 1870. Malgré le retour des trois départements à la France, en 1918, le choix du législateur français a consisté à y remettre en vigueur le droit français général, tout en conservant, soit à titre définitif, soit à titre provisoire, certains aspects de la législation locale. Ce choix de politique législative a été arrêté par deux grandes lois du 1<sup>er</sup> juin 1924, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1925. Depuis cette date continuent à s'appliquer dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des règles qui leur sont propres. Ce droit local alsacien mosellan est un droit vivant puisqu'il évolue avec les réformes de droit général opérées par le législateur, et fait l'objet d'interprétations tant par les juridictions du fond que nationales. Dans ces départements, il est également au cœur d'importants débats d'ordre politique, juridique ou social.

Il résulte de ces considérations que toute activité juridique ou judiciaire dans l'un de ces trois départements nécessite inévitablement une connaissance approfondie de la législation locale et de son interprétation par les juridictions.

### Points forts :

- > Faire des stagiaires des spécialistes du droit local alsacien mosellan
- > Une équipe pédagogique constituée d'enseignants-chercheurs spécialisés en la matière et de professionnels du droit (notaires, avocats, magistrats)

## COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Développer une conscience critique portant tant sur l'applicabilité que sur l'interprétation des règles issues du droit local alsacien-mosellan.
- > Produire une analyse fine et argumentée sur la conformité d'une situation ou d'un écrit au droit local alsacien-mosellan.
- > Concevoir des actes juridiques, qu'ils soient simples ou complexes, parfaitement compatibles avec les règles issues du droit local alsacien-mosellan.
- > Formuler des propositions innovantes de mise en compatibilité d'une situation ou d'un écrit avec les règles issues du droit local alsacien-mosellan.
- > Gérer en parfaite autonomie tout dossier portant sur le droit local alsacien-mosellan, en garantissant son respect à chaque étape du processus décisionnel.

## PROGRAMME

La formation est subdivisée en trois périodes distinctes, dénommées « Unité d'enseignement » (UE) :

**UE1. Contexte et théorie générale (mars - avril) - 15h coef. 1** : Histoire de l'Alsace et de la Moselle (3h) - Principes généraux d'application du droit local et cadre constitutionnel (9h) - Mécanismes juridiques voisins (3h)

**UE2. Droit public (mai - juin) - 15h coef. 1** : Droit des religions (9h) - Droit des collectivités territoriales (3h) - Droit de la chasse (3h)

**UE3. Droit privé (septembre à décembre) - 45h coef. 3** : Droit immobilier et publicité foncière (12h) - Droit social (9h) - Droit des successions (3h) - Droit des professions (3h) - Associations et fondations (6h) - Organisation judiciaire et procédures civiles (6h) - Procédures locales (6h)

## MÉTHODES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les enseignements dispensés ne le sont pas sous la forme magistrale, mais sous celle de cours intégrés, c'est-à-dire de cours dans lesquels seront intégrés immédiatement des exercices à titre d'explication et d'illustration. Les connaissances sont donc mises en œuvre en même temps que l'apprentissage. Ces cours sont également des lieux de discussions et d'échanges, lesquels reposent sur des supports pédagogiques communiqués au fur et à mesure aux étudiants. Ils laissent une large place à l'étude pratique de la matière traitée.

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Modalités d'évaluation pour chaque UE : 1 écrit d'une heure ou 2 heures portant sur une ou plusieurs matières de l'unité. Les épreuves seront organisées dans la première quinzaine de mai (UE1), la première quinzaine de juillet (UE2) et la première quinzaine de décembre (UE3). La formation est validée si la moyenne des trois unités d'enseignements est égale ou supérieure à 10/20.

## ORGANISATION- DÉROULEMENT

Les cours ont lieu dans les locaux de l'Institut du droit local à Strasbourg, à l'exception du premier cours, qui se déroule à la faculté de droit. Ils s'étendent de mars à décembre de la même année, à raison de 3 heures par semaine (pas nécessairement chaque semaine, et avec une pause estivale). Les cours ont lieu principalement en soirée, de 17h à 20h, afin de ne pas perturber l'activité professionnelle des participants. Le calendrier détaillé sera communiqué avant le début des cours.

## RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

M. Patrice HILT, Professeur de droit privé à l'Université de Strasbourg. Courriel : [patrice.hilt@unistra.fr](mailto:patrice.hilt@unistra.fr)

### DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

**Durée : 75 heures de cours en présentiel**

**En 2026**

Référence : LKA26-1384A  
du 30 mars 2026

au 11 décembre 2026

Publication des résultats  
courant janvier 2027.

**Tarif**

3250 €

**Lieu**

Institut du droit local  
15 rue des Juifs  
67000 Strasbourg

**Renseignements et inscriptions**

Laurence KOSTYRA  
Tél : 03 68 85 49 74  
[lkostyra@unistra.fr](mailto:lkostyra@unistra.fr)

**Nature et sanction de la formation**

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. **La réussite aux examens permet également de valider le bloc de compétences numéro 2 de la certification RNCP 38973 (Master mention Droit notarial).** La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs.